



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant de l'Azerbaïdjan au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de l'Azerbaïdjan une lettre, datée du 30 juillet 2013, indiquant que M. Javid Nasirli a été nommé représentant suppléant de l'Azerbaïdjan au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

